



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Béthanie

Le 14 septembre 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le lundi 14 septembre 2026 à la salle du Conseil de la Municipalité de Béthanie à 18h30.

Étaient présents : Monsieur Christian Peiry, maire
 Madame Louise Perreault, conseiller, poste numéro 1
 Monsieur Alexandre Harpin, conseiller, poste numéro 2
 Monsieur Ghislain Privé, conseiller, poste numéro 3, maire sup
 Monsieur Benoit Fournier, conseiller, poste numéro 4
 Monsieur Bruno St-Germain, conseiller, poste numéro 5
 Madame Audrey Guillemette, conseillère, poste numéro 6

Était absent :

Le conseil formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Christian Peiry

Était également présente : Madame Tracy Kelly
 Directrice générale et greffière-trésorière

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE;

À 18h30, le maire, monsieur Christian Peiry, déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

~~239~~09-26

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Sur la proposition de : Bruno St-Germain
Appuyé par: Ghislain Privé
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX;

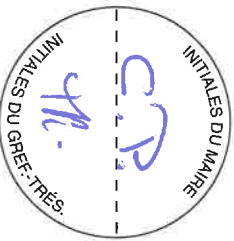
3.1. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2026;

~~239~~09-26

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2026

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026 soit adopté.

Sur la proposition de : Bruno St-Germain
Appuyé par : Audrey Guillemette
Il est résolu à l'unanimité des membres présents



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations
du Conseil de la Municipalité de Béthanie

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS;

Seules les questions entraînant une résolution du Conseil sont conciliées au procès-verbal.

5. CORRESPONDANCES;

6.AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL;

6.1. COMPTE-RENDU DU MAIRE;

- le 12 août 2026. Rencontre de la MRC
- le 17 août 2026. Séance de travail bureau municipal
- le 24 août 2026. Séance de travail bureau municipal
- le 26 août 2026. Rencontre de la RIAM
- le 31 août 2026. Séance de travail bureau municipal
- le 07 septembre 2026. Séance de travail bureau municipal et animé caucus
- le 14 septembre 2026. Animé séance conseil municipal

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES;

7.1. APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU 31 AOÛT 2026;

La directrice générale et greffière-trésorière a déposé en pièces jointes les listes des comptes et des salaires nets payés pour le mois d'août 2026.

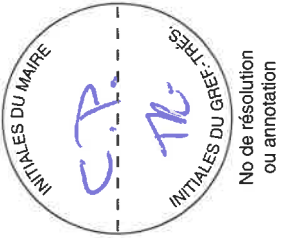
APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU 31 AOÛT 2026

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie accepte les comptes et les salaires nets payés pour le mois d'août totalisant **45 652.83\$**

240-09-26

Liste des comptes payés au 31 août 2026

No. Chèque	Nom	Montant
L2600246	Receveur général du Canada	749.49
L2600247	Ministre du revenu du Québec	2 020.56
L2600248	Régie inter. d'Acton et des maskoutains	4 233.80
L2600249	Côté et fils inc.	192.98
L2600250	Hydro-Québec	1 086.75
L2600251	Village de Roxton Falls	119.01
L2600252	Paul Lussier	472.08
L2600253	Matériaux Laverdure inc.	5.28
L2600254	Buropro Citation	45.06
L2600255	Vente et location Dubois	252.95
L2600256	Signalisation Kalitec	732.23
L2600257	Groupe Pro-L. Inc.	239.31
L2600258	Martech	93.36
L2600259	Jonathan Brodeur	130.32
L2600260	Urbatek	1 030.02
L2600261	Sipo	1 731.98
L2600262	Cooptel	226.03



Procès-verbal des Délibérations
du Conseil de la Municipalité de Béthanie

L2600263	Visa Approvisionnement	1 550.1
L2600264	Desjardins Sécurité financière	614.0
L2600265	Aquatech	586.9
L2600266	La Paperasse	178.0
L2600267	Thierry Andries	865.1
L2600268	Yves Guillemette	50.0
L2600269	Carol Pauzé	50.0
L2600270	Excavation L.G.	3 642.4
L2600271	Chapiteau Excellence	1 374.6
L2600272	Vente et location Dubois	252.9
L2600273	Méchoui Expert Inc.	3 577.4
L2600274	Urbatek	1 153.8
L2600275	Visa Approvisionnement	1 640.8
L2600276	Hydro-Québe	76.5
L2600277	David Boudreau (page web)	500.0
L2600278	SIPO	484.2
L2600279	Régie inter. d'Acton et des maskoutains	3 156.1
L2600280	Acton Extermination enr.	459.9
L2600281	Monique Lassonde	26.1
L2600282	Martin Bonneau	202.5
C2600009	Énergie et Ressources naturelle	18.00
C2600010	Étienne Malenfant	300.00
C2600011	Jonathan Daunais	1 000.00
C2600012	Marc Blanchard	275.00
C2600013	Serge Perras	185.00

TOTAL

35 581.24\$

Salaires nets payés au 31 août 2026

Employés :	7 174.67\$
Conseil municipal :	2 896.92\$

TOTAL

10 071.59\$

Sur la proposition de : Ghislain Privé
Appuyé par : Louise Perreault
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

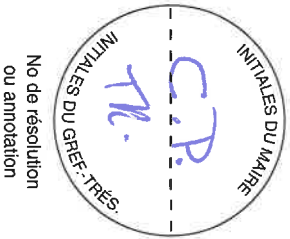
ADOPTÉE

7.2. APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU 31 AOÛT 2026;

24/-09-26

APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU 31 AOÛT 2026

Liste des comptes à payer au 31 août 2026



Procès-verbal des Délibérations
du Conseil de la Municipalité de Béthanie

TOTAL :

XXXXXXXXS

Sur la proposition de : Alexandre Harpin
Appuyé par : Benoit Fournier
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

ADOPTÉE

7.3. RAPPORTS FINANCIERS MENSUELS;

7.3.1. CONCILIATION BANCAIRE AU 31 AOÛT 2026;

La directrice générale et greffière-trésorière a déposé la conciliation bancaire au 31 août 2026 (incluant la liste des chèques et dépôts en circulation) :

7.3.2. RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 AOÛT 2026;

La directrice générale et greffière-trésorière a déposé le rapport budgétaire au 31 août 2026, lequel démontre :

	Pour le mois d'août	Cumulatif 2026
Revenus de fonctionnement :	\$ 31 389.55	\$ 899 932.26
Dépenses de fonctionnement :	\$ 49 819.16	\$ 718 215.84

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

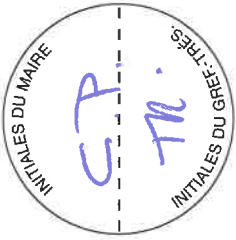
8.1. RAPPORT DU SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS;

8.2. CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ À L'ACHAT D'UN VÉHICULE
POUR LES PREMIERS RÉPONDANTS;

CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ À L'ACHAT D'UN VÉHICULE POUR LES
PREMIERS RÉPONDANTS

ATTENDU QUE la municipalité de Roxton Falls désire le remplacement d'un véhicule afin de répondre aux besoins opérationnels du service des Premiers Répondants;

ATTENDU QUE la municipalité de Roxton Falls nous demande que le montant qui devait nous être remboursé concernant l'ajustement des quotes-parts pour les frais d'administration du service des Premiers Répondants pour l'année 2025 soit versé dans ce fonds de réserve;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Béthanie

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie accepte que le montant de 314.50\$ soit déposé dans ce fonds.

Sur la proposition de : Bruno St-Germain
Appuyé par : Benoit Fournier
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

ADOPTÉE

9.

TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU;

9.1. DEMANDE AU MTQ D'APPORTER DES MODIFICATIONS À L'INTERSECTION DU 3^E RANG ET DE LA ROUTE 241;

243-09-26

DEMANDE AU MTQ D'APPORTER DES MODIFICATIONS À L'INTERSECTION DU 3^E RANG ET DE LA ROUTE 241

ATTENDUE QU'un résident de Béthanie a eu un grave accident à cette intersection le 23 juillet dernier;

ATTENDU QUE cette intersection est très problématique car la visibilité y est presque nulle;

ATTENDUE QU'il a plusieurs accidents annuellement à cet endroit;

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie demande au MTQ d'apporter les modifications nécessaires pour éviter d'autres accidents.

Sur la proposition de : Bruno St-Germain
Appuyé par : Alexandre Harpin
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

ADOPTÉE

9.2. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE L'ENTREPRISE ASPHALTE SOLUTION MJ INC. POUR LA RÉPARATION DU 3^E RANG;

244-09-26

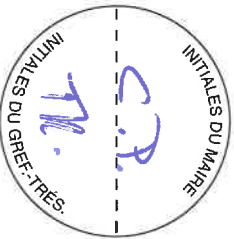
ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE L'ENTREPRISE ASPHALTE SOLUTION MJ INC. POUR LA RÉPARATION DU 3^E RANG

ATTENDUE QUE le 3^e rang nécessite des travaux d'asphaltage;

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie accepte la soumission d'Asphalte Solution MJ Inc. au montant de 16 277.01\$.

Sur la proposition de : Alexandre Harpin
Appuyé par : Ghislain Privé
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations
du Conseil de la Municipalité de Béthanie

10.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE;

10.1. RAPPORT DU SERVICE D'INSPECTION;

10.2. RÈGLEMENT 309-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 123-02 SUR
LE ZONAGE 301 DU TERRAIN DE L'ÉGLISE;

RÈGLEMENT 309-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 123-02 SUR LE ZONAGE
301 DU TERRAIN DE L'ÉGLISE

245-09-26

***** AVEC DISPENSE DE LECTURE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ACTON

MUNICIPALITÉ DE BÉTHANIE

Règlement numéro 309-2026 modifiant le
règlement de zonage numéro 123-02 de
la Municipalité de Béthanie

Préambule

Attendu que le conseil de la Municipalité de Béthanie a adopté, le 2 juillet 2002, le règlement de zonage numéro 123-02;

Attendu que le conseil souhaite procéder à la démolition de l'ancienne église située sur le lot 3 858 895 en zone 301;

Attendu que le conseil souhaite permettre un nouveau projet résidentiel en remplacement du lieu de culte;

Attendu que le conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme, conformément à la section V du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A.-19.1);

Attendu qu' un avis de motion a été donné par monsieur Alexandre Harpin lors d'une séance du conseil tenu le lundi 11 mai 2026;

En conséquence

il est proposé par Bruno St-Germain,
appuyé par Alexandre Harpin

et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Béthanie

Article 1 Titre du règlement

Le présent règlement s'intitule « Règlement numéro 309-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 123-02 de la Municipalité de Béthanie ».

Article 2 Préambule

Le préambule du règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 3 Grille des usages principaux et des normes – Zone 301

La grille des usages principaux et des normes, annexée et faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 123-02, est modifiée :

- a) par le retrait de la note particulière [4] applicable à l'usage résidentiel de classe A-1 « unifamiliale isolée » dans la zone 301;
- b) par l'ajout des usages résidentiels de classe A-2 « unifamiliale jumelée » à la liste des usages autorisés dans la zone 301;
- c) par l'ajout des usages résidentiels de classe B-1 « bifamiliale et trifamiliale isolée » à la liste des usages autorisés dans la zone 301;
- d) par l'ajout des usages résidentiels de classe C « multifamiliale isolée (max. 6 logements) » à la liste des usages autorisés dans la zone 301;
- e) par l'ajout, pour la zone 301, des normes suivantes dans la colonne correspondante de la grille des usages :

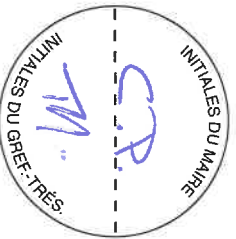
Bâtiment

- Hauteur maximale (étage) :	2
- Façade minimale (m) :	7,3
- Superficie minimale au sol (m ca) :	54

Rapports

- Espace bâti / terrain maximal, bâtiment principal (%)	50
- Espace bâti / terrain maximal, bâtiment accessoire (%)	10

Article 4 Entrée en vigueur



No de résolution
ou annotation

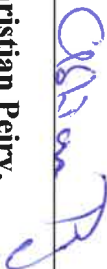
**Procès-verbal des Délibérations
du Conseil de la Municipalité de Béthanie**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À BÉTHANIE, LE 10 AOÛT 2026.



**Tracy Kelly,
Directrice générale
et greffière-trésorière**



**Christian Peiry,
Maire**

Avis de motion donné le : 11 mai 2026

Premier projet de règlement adopté le : 13 juillet 2026

Projet de règlement transmis à la MRC le : _____

Avis de l'assemblée publique de consultation donné le : 6 juillet 2026

Assemblée publique tenue le : 10 août 2026

Second projet de règlement adopté le : 10 août 2026

Projet de règlement ou avis transmis à la MRC le : _____

Avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum donné le : _____

Règlement adopté le : _____

Règlement transmis à la MRC le : _____

Certificat de conformité délivré par la MRC le : _____

Entrée en vigueur le : _____

Avis d'entrée en vigueur donné le : _____

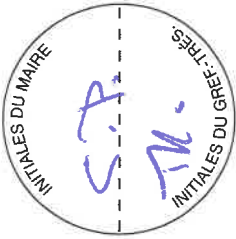
Note: L'article 3 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Préparé par le service de l'aménagement de la MRC d'Acton.

Le 10 juin 2026.

11. LOISIRS ET CULTURE;

12. AUTRES INFORMATIONS;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations
du Conseil de la Municipalité de Béthanie

13.

PÉRIODE DE QUESTIONS;

Seules les questions entraînant une résolution du Conseil sont conciliées au procès-verbal.

14.

LEVÉE DE LA SÉANCE;

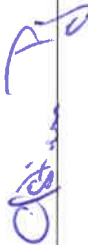
246-09-26

LEVÉE DE LA SÉANCE

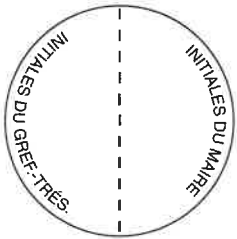
QUE la séance soit levée à 19h08

Sur la proposition de : Ghislain Privé
Appuyé par : Louise Perreault
Il est résolu à l'unanimité des membres présents.

ADOPTÉE

	
Monsieur Christian Peiry Maire	Madame Tracy Kelly, DMA Directrice générale et Greffière-trésorière

**Procès-verbal des Délibérations
du Conseil de la Municipalité de Béthanie**



No de résolution
ou annotation